



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

**Direction générale de l'enseignement  
supérieur et de l'insertion professionnelle**



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **LES CONTRATS D'OBJECTIFS, DE MOYENS ET DE PERFORMANCE**

ANRT– 11 octobre 2023

# Sommaire

## 1. La relation contractuelle au MESR

Historique du contrat pluriannuel

Contenu

## 2. Le COMP

Principe

Contenu

Format

Étapes et outils

## 3. Un premier bilan

Financement des objectifs

Points forts / points faibles

# 1. La relation contractuelle au MESR

# Le contrat d'établissement : articulation formalisée de la stratégie de l'établissement aux politique ministérielles

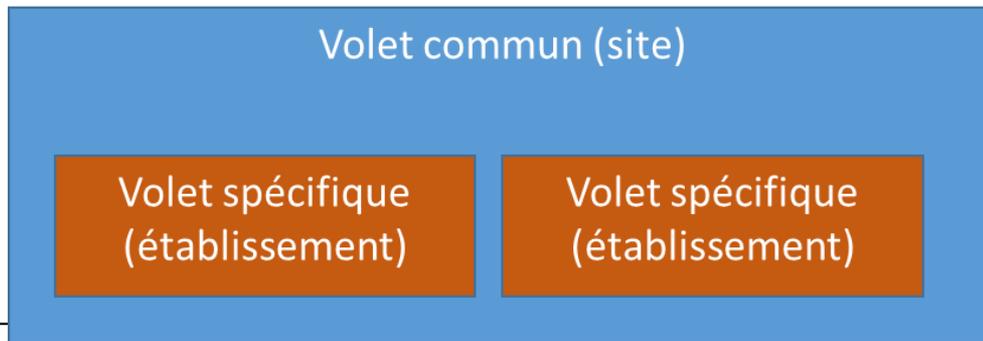
## Historique du contrat pluriannuel

- Emergence de la relation contractuelle dans les années 1990,
  - Loi LRU (2007) : forme plus légère de tutelle mais rend obligatoire les contrats pluriannuels dans le dispositif de pilotage de la politique d'enseignement supérieur
  - Loi « Fioraso » (2013) : évolution des contrats d'établissements vers des contrats de sites, établis à l'échelle d'établissements regroupés (COMUE, conventions de coopération territoriale)
-

# Le contrat d'établissement : articulation formalisée de la stratégie de l'établissement aux politique ministérielles

## Qu'est-ce qu'un contrat pluriannuel de site?

- Un contrat de 5 ans établi entre le MESR et les établissements d'un même site
- Un volet commun + des volets spécifiques pour chaque établissement + volet territorial
- Contenu : stratégie du site et de chaque établissement sur les grand axes de politique publique (formation, vie étudiante, recherche/innovation/valorisation, international, pilotage)
- Négocié entre la DGESIP et les établissements, en association avec les rectorats
- Des indicateurs et jalons de suivi mais pas de moyens financiers associés.



## 2. Les COMP

# Principes

Les COMP consolident les **priorités stratégiques des établissements avec les politiques publiques du gouvernement**, quelles que soient les sources de financements (SCSP dont COMP, France 2030, ressources propres...).

Les COMP accompagnent les établissements dans **leur « signature » et leur capacité de pilotage**.

Les COMP permettront un suivi plus fin des **recommandations du HCERES, IGESR, Cour des comptes,...**

**Articulation avec le contrat quinquennal** en allouant des moyens pour la mise en œuvre d'actions prioritaires du contrat.

Les premiers COMP sont **des annexes du contrat pluriannuel**. Leurs périodicités sont différentes mais leurs contenus sont cohérents.

**Le rythme de trois ans permet une réactivité** aux changements de politiques nationales, d'équipe politique des établissements, de suivi entre deux évaluations HCERES, dont les calendriers ne peuvent être synchronisés.

Déploiement en 3 vagues 2023-2024-2025.

Financement de chaque vague à hauteur de **100M€ pour 3 ans**, soit 0,8% des SCSP des établissements.

# Contenu des COMP

## **Quatre objectifs liés aux missions des établissements, couplés aux politiques publiques prioritaires**

- Transition écologique et développement soutenable
- Adaptation de l'offre de formation et de l'insertion professionnelle aux métiers d'avenir, en tension ou en évolution
- Bien-être et réussite des étudiants
- Développement de la recherche et de l'innovation aux meilleurs niveaux européen et international

## **Un objectif visant à améliorer la gestion et le pilotage de l'établissement**

## **Un objectif lié à la stratégie particulière de l'établissement**

Déclinaison de la signature de l'établissement inscrite dans le contrat pluriannuel, en cohérence avec les partenaires, en particulier les ONR

# Objectif 1 : Transition écologique et développement soutenable

Mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable (TEDS) dans l'ensemble de ses dimensions.

- Construction d'une nouvelle offre de formation permettant de développer les compétences attendues en matière de stratégies bas-carbone multisectorielles
- Réduction de l'impact environnemental des établissements

## Objectif 2 : Adaptation de l'offre de formation et insertion professionnelle

Mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de formations préparant les étudiants à exercer des métiers d'avenir, en tension ou en évolution dans le cadre du développement de la FTLV:

- Répondre aux besoins en compétences actuelles et futures du monde socio-économique à travers une adaptation des offres de formation et des dispositifs d'aide à la réussite et d'orientation. Possibilité d'un appui à candidature à projet PIA « Compétences et Métiers d'Avenir »
- Offrir aux étudiants un continuum entre orientation, formation et insertion professionnelle
- Métiers et filières concernées : celles identifiées par la DARES et France Stratégie (étude « Prospective et métiers d'avenir »)

# Objectif 3 : Bien-être et réussite des étudiants

Attention portée sur santé, diversité, inclusion, accompagnement de la réussite.

- Organisation de l'offre de formation : rythmes universitaires, réorientation, dispositifs passerelle, cycles pluridisciplinaires, enseignement à distance, aménagement, apprentissage, tutorat...
- Déterminants non académiques de la réussite : offre de santé, offre sportive ou culturelle, qualité du logement, qualité de l'alimentation...
- Développement des capacités individuelles à comprendre et à agir sur son environnement : politiques de soutien et de reconnaissance de l'engagement, de soutien à la vie associative, de participation à la vie ou à la gouvernance de l'établissement...

# Objectif 4 : Recherche et innovation

Le développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau à des fins d'attractivité, et de structuration de l'établissement et de son écosystème notamment avec les ONR

- Consolider une stratégie de recherche et d'innovation : positionnement scientifique, positionnement international, partenariats stratégiques, innovation et PUI...
- Renforcer l'attractivité de la recherche : dispositifs UE et LPR (Chaires de Professeurs Junior,...), ANR, France 2030...
- Adapter les organisations au service de la recherche : recommandations de la mission Gillet, répartition des compétences et responsabilités, simplifications et qualité de gestion...

# Objectif 5 : Améliorer la gestion et le pilotage de l'établissement

- Améliorer le pilotage **budgétaire** : qualité de la prévision, soutenabilité pluriannuelle du modèle économique de l'établissement, mobilisation du fonds de roulement et de la trésorerie mobilisables. Les projets ASDESR (Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) seront suivis dans le cadre du COMP
- Améliorer le pilotage des **ressources humaines** : GPEEC, attractivité, formation, dialogue social, égalité et inclusion, lutte contre les VSS.
- Améliorer le pilotage et de la gestion du **patrimoine immobilier** : SPSI, connaissance du parc immobilier, optimisation, GER, transition écologique.
- **Mise en œuvre des recommandations des organismes de contrôle et d'évaluation** (HCERES, IGESR, Cour des Comptes,...)

# Objectif 6 : Stratégie particulière de l'établissement

- Renforcement de la « signature » de l'établissement
- Renforcement d'un axe stratégique du contrat pluriannuel

# Format du COMP

Le COMP est un document au **format resserré**

Il est préparé sur la base d'éléments de bilan :

- Tableaux du dialogue de performance
- Bilan de mise en œuvre des politiques publiques
- Point d'étape du contrat quinquennal
- Bilans 2022 des Dialogues Stratégiques et de Gestion (annuels)

Chacun des **6 objectifs** doit être renseigné, mais pas forcément par des actions nouvelles financées par le COMP.

**Favoriser la cohérence plutôt que l'empilement**, en valorisant les démarches existantes (SDVE etc.) et les projets financés par PIA/France 2030.

Les **moyens du COMP** peuvent être concentrés sur seulement quelques items. Ils sont alloués pour une durée de trois ans, le temps que l'établissement mette en place son **propre modèle économique pour pérenniser les actions**.

Le projet de COMP peut être élaboré sur la base d'une financement à hauteur de **0,8% de la SCSP 2022 x 3 ans**.

Un dialogue avec l'établissement aboutissant à des **engagements sur des objectifs quantifiables mesurés** à un horizon de 3 ans.

Suivi annuel, qui permet de **conditionner le versement des moyens à la réalisation** des objectifs.

# Rôle des rectorats

**Les recteurs sont associés à la préparation des COMP,**

Dans la phase de bilan des dispositifs financés par le MESR, les recteurs **accompagnent les établissements** pour qu'ils dressent un bilan et une projection de la meilleure qualité possible.

Dans la phase de détermination des objectifs, moyens et indicateurs de performance, **les recteurs éclairent la DGESIP et la DGRI sur les projets de COMP proposés par les établissements**, ils sont associés à la réunion de négociation menée par la DGESIP et la DGRI.

**Le suivi annuel des COMP sera assuré par les rectorats,**

# Etapes et outils

Echéance	Action	Acteurs
Mi mars	Lancement des COMP	MESR
Jusqu'à mi-mai	Accompagnement des établissements dans l'élaboration des bilans et perspectives	Dialogue établissements-recteurs
22 mai	Retour des projets de COMP au ministère et avis des recteurs sur les projets de COMP	Établissements Recteurs
Du 8 juin au 13 juillet	Dialogue COMP avec établissements, en présence des recteurs	Établissements Recteurs DGESIP DGRI
Juillet	Arbitrages	MESR

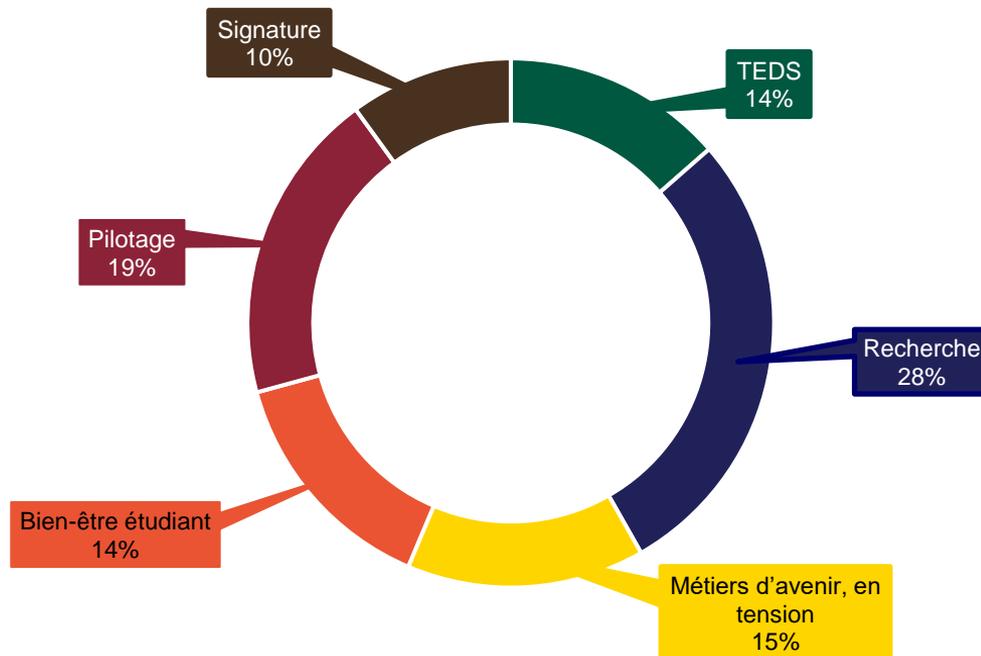
## Outils

- **Circulaires** : pour les établissements et les recteurs
- **Un guide méthodologique COMP** : qui précise les 6 objectifs du COMP, et les actions à mener par les établissements, rectorats, DGESIP/DGRI
- **Des tableaux pour le dialogue de performance** : envoyés aux rectorats, préremplis par la DGESIP
- **Des maquettes pour les bilans et les COMP**
- **Webinaires** pour les rectorats et les établissements
- Une adresse mel générique

# 3. Un premier bilan

# Répartition de l'enveloppe COMP par objectif

17 COMP  
couvrant 34  
établissements  
sous tutelle  
MESR (école,  
universités,  
grand  
établissement...)



## Points forts

- Changement de posture dans le dialogue Etat/Etablissement
- Outil de responsabilisation
- Cadre de cohérence des financements de l'Etat

## Points faibles

Difficultés à :

- proposer des indicateurs de performance (tendance à proposer des indicateurs d'activité)
  - construire des modèles économiques crédibles
  - proposer une vision stratégique intégrée pour les EPE
  - définir les contours d'une stratégie de l'offre de formation
  - Associer plus fortement les Organismes Nationaux de Recherche à l'élaboration de l'objectif relatif à la recherche et à l'innovation.
-